



**21^{ème} GRAND PRIX DE LA GRANDE MOTTE-
13 et 14 Septembre 2008**

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 : Epreuve ouverte aux licenciés dont le handicap n'est pas supérieur aux limites fixées à l'article 4. Certificat médical enregistré auprès de la F.F.G, au plus tard le 07 septembre 2008.

ARTICLE 2 : FORMULE : 36 Trous Strokeplay

ARTICLE 3 : Déroulement de l'épreuve
Vendredi 12 Septembre 2008 Entraînement
Samedi 13 Septembre 2008 18 Trous
Dimanche 14 Septembre 2008 18 Trous

ARTICLE 4 : SERIES ET MARQUES DE DEPART

Série Dames : 0 – 9,4 Départs AR
Série Hommes : 0 – 6,4 Départs AR

ARTICLE 5 : L'arbitre de l'épreuve est Monsieur Jean-Pierre POIVET.

ARTICLE 6 : Le détail des règles locales fixées par le comité de l'épreuve ainsi que les positions des drapeaux Seront remis aux joueurs.

ARTICLE 7 : DROITS D'INSCRIPTION (journée d'entraînement du vendredi 12/09/08 incluse)

<u>CATEGORIES</u>	<u>DROIT D'INSCRIPTION</u>
Joueurs Adultes	70 €
Joueurs nés entre 1983 et 1989	35 €
Joueurs nés en 1990 et après	15 €

ARTICLE 8 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le Vendredi 07 septembre 2008 à réception de courrier

ARTICLE 9 : Le nombre total d'inscriptions ne pourra dépasser 90 maximum.
SEULES les inscriptions ACCOMPAGNEES DU DROIT D'ENGAGEMENT, du numéro de licence, du handicap et parvenues PAR ECRIT au plus tard le Vendredi 07 septembre 2008 seront prises en compte. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les participants seront désignés selon l'ordre du dernier mérite national disponible, puis par ordre d'index.

ARTICLE 10 : Les inscriptions et droits d'engagement sont à adresser à :
Monsieur le Directeur, Golf de la Grande Motte Avenue du Golf 34280 La Grande Motte
Les chèques sont à libeller à l'ordre du Golf de la Grande Motte.

ARTICLE 11 : Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription (Vendredi 07 septembre 2008 - Minuit) **RESTE REDEVABLE** du droit d'engagement.

ARTICLE 12 : Des trophées viendront récompenser les vainqueurs en Brut du classement général Hommes et dames.

ARTICLE 13 : Le départage des éventuels ex aequo se fera selon le plan informatique FFG.
En cas d'ex aequo pour la 1^{ère} place des classements généraux par sexe, il sera joué un play off en sudden death sur les trous 1-18-10. En cas d'ex aequo à l'issue du play off ou en cas d'interruption météorologique ou manque de visibilité, le départage se fera selon le plan informatique FFG.

ARTICLE 14 : REMISE DES PRIX : Le Dimanche 14 Septembre 2008 à l'issue des résultats, suivie d'un cocktail.

ARTICLE 15 : Le comité de l'épreuve est composé de Messieurs :
- Guy ALIAS, Président de la Ligue de golf du Languedoc Roussillon
- Jean-Christophe MATHIEU, Directeur du Golf de La Grande Motte
- Jean-Pierre POIVET, Conseiller Technique Régional
- Alain KUNTZMANN, Organisateur de tourno